

## Ephrem TIEMTORE

---

**De:** Jeanne NEBIE/KANYALA  
**Envoyé:** vendredi 28 mai 2021 12:03  
**À:** MICHELLE HOUPE  
**Cc:** FRANCOIS PERNOT  
**Objet:** RE: Evaluation/ Accréditation institutionnelle

Très chère Mme HOUPE

Merci beaucoup pour votre retour. J'échange avec ma hiérarchie et vous reviens très prochainement  
Bien cordialement

---

**De :** MICHELLE HOUPE <michelle.houpe@hceres.fr>

**Envoyé :** vendredi 28 mai 2021 11:36

**À :** Jeanne NEBIE/KANYALA <jeanne.nebie@2ie-edu.org>

**Cc :** FRANCOIS PERNOT <francois.pernot@hceres.fr>

**Objet :** RE: Evaluation/ Accréditation institutionnelle

Chère Madame,

Nous serions très heureux de collaborer avec votre Institut et vous adresse ci-dessous les informations relatives à l'évaluation/accréditation telle que mise en oeuvre par le Hcéres. En effet, le Hcéres, comme vous le savez sans doute, a notamment pour mission de procéder à l'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur étrangers ou des diplômes délivrés par ceux-ci, dans le respect des *European Standard Guidelines*. Nous proposons donc deux types d'évaluation, suivie d'accréditation, selon la nature de l'entité.

Dans les deux cas, il faut comprendre que le processus se déroule en trois temps :

1. d'abord l'autoévaluation menée par les responsables de l'établissement,
2. puis l'évaluation externe de l'établissement menée par un comité d'experts mandatés par le Hcéres,
3. enfin l'accréditation décidée par une commission ad hoc du Hcéres.

L'évaluation externe par les pairs que nous organisons requiert la mise en place, pour chaque entité évaluée, d'un comité d'experts académiques qui inclut également un étudiant : ainsi, chaque comité compte entre 4 et 6 experts qui sont accompagnés tout au long de leur mission par un référent du Hcéres, conseiller scientifique et/ou responsable de projet.

Au final, un rapport d'évaluation vous sera livré et publié. Cette évaluation externe repose sur le travail d'autoévaluation préalable que l'établissement mène en amont et sur une visite sur site de trois jours, permettant de rencontrer les différents acteurs de l'établissement (direction, personnel, enseignants, partenaires, employeurs...). A ce sujet, nous pouvons travailler en anglais ou en français.

Vous avez pu assister à notre webinar, mais vous trouverez une présentation détaillée de notre processus dans le Guide ci-joint. Je joins également à ce message le Référentiel de l'évaluation qui constitue à la fois le socle du rapport d'autoévaluation et du rapport d'évaluation externe.

Le processus se déroule sur 9 mois à 12 mois environ et comporte nécessairement une première mission dite "exploratoire", menée par deux représentants du Hcéres dans votre établissement, avant la visite du comité d'experts. La première visite peut s'effectuer virtuellement, sous forme de vidéoconférence, si les conditions sanitaires ne permettent pas les déplacements.

Les frais s'élèvent à 35 000 euros environ pour une évaluation institutionnelle suivie de l'accréditation, sans compter les billets d'avion et frais d'hébergement liés aux visites qui sont à votre charge. Si vous êtes d'accord avec ces principes, nous vous proposerons un calendrier et un projet de convention qui fixera les conditions de notre coopération. Cette convention sera signée par les deux parties et fixera le point de départ des opérations.

La première étape consiste à adresser un courrier officiel au Président du Hcéres, copie François Pernot et moi-même, en donnant quelques indications sur vos motivations, le contexte et le calendrier souhaité. Son adresse est la suivante :

[presidence@hceres.fr](mailto:presidence@hceres.fr)

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos questions et vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Bien cordialement,



**Michelle HOUPE**  
Responsable de projet / Head of project  
Département Europe et International (DEI)  
Europe & International Department (EID)  
[Michelle.houpe@hceres.fr](mailto:Michelle.houpe@hceres.fr)  
T. 33 (0)1 55 55 62 65  
M. 33 (0)6 01 87 79 01  
2 rue Albert Einstein - 75013 Paris

**De :** Jeanne NEBIE/KANYALA <[jeanne.nebie@2ie-edu.org](mailto:jeanne.nebie@2ie-edu.org)>

**Envoyé :** mardi 25 mai 2021 10:49

**À :** FRANCOIS PERNOT <[francois.pernot@hceres.fr](mailto:francois.pernot@hceres.fr)>

**Cc :** MICHELLE HOUPE <[michelle.houpe@hceres.fr](mailto:michelle.houpe@hceres.fr)>

**Objet :** Evaluation/ Accréditation institutionnelle

Bonjour M. PERNOT

Je suis Jeanne NEBIE, responsable de la cellule d'assurance qualité de 2iE Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement situé au Burkina Faso. 2iE est un institut de formation de plus de 50 ans d'âge. Nos diplômés de master sont accrédités par la CTI.

J'ai pris part au webinaire sur l'accréditation institutionnelle du 11 mai dernier sur votre organisme et l'accréditation institutionnelle intéresse mon institut

A cet effet, merci de nous fournir toute information permettant de prendre une décision.

Merci de votre appui

Cordialement

**Jeanne NEBIE/KANYALA**

Institut 2iE 01 BP 594 Ouagadougou 01

Burkina Faso

Tél. +22678771812

Email : [jeanne.nebie@2ie-edu.org](mailto:jeanne.nebie@2ie-edu.org)

Site web : [www.2ie-edu.org](http://www.2ie-edu.org)



DES FORMATIONS  
DIPLOMANTES  
**BACHELOR**  
**INGÉNIEUR / MASTER**  
**DOCTORAT**



CLASSES PRÉPARATOIRES  
AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE)  
FORMATION PROFESSIONNELLE EN LIGNE  
**LES CANDIDATURES POUR LA RENTRÉE  
DE SEPTEMBRE 2020 SONT OUVERTES !  
SECONDE RENTRÉE - FÉVRIER 2021**  
Inscrivez-vous en ligne [www.2ie-edu.org](http://www.2ie-edu.org)